

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 02 août 2022**

L'an deux mille vingt deux, le deux août, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En exercice :</b>	<b>13</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>12</b>
<b>Présents :</b>	<b>10</b>

**Date de Convocation : 26/07/2022**

**Présents** : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUERIN Frédéric, LONJOU David, MALICHER Michel.  
Mesdames RASSE Sylvie et TROCHUT Marion.

**Absentes excusées** : Madame CLÉMENT Séverine.  
Madame Julie DESSE donne pouvoir à Monsieur Christian FOUCHER.  
Madame Isabelle PAILLÉ donne pouvoir à Monsieur Christian FERRU.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian FOUCHER.

**ORDRE DU JOUR** :

- - Approbation du compte-rendu du 07 juin 2022,
- - Convention de mise à disposition du terrain de football d'Asnières,
- - Prix du terrain Rue de la Tranche,
- - Décision Modificatives (panneaux et Soluris),
- - Convention fourrière 2022,
- - Condition du prêt de la nouvelle vaisselle communale et des tivolis,
- - Rétrocession d'une concession de cimetièrre,
- - Commissaire enquêteur (Les Frouins),
- - Avis,
- - Questions diverses.

**1° Approbation du compte rendu du 07 juin 2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 07 juin 2022.

**2° Convention de mise à disposition du terrain de football d'Asnières**

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'accord de prêt du terrain de football entre la Commune d'Asnières-la-Giraud et le SCA.

Toutes les modalités sont inscrites dans la convention.

**Vote à l'unanimité**

### **3° Prix du terrain Rue de la Tranche**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au bornage de la parcelle section C parcelle n°2204 appartenant à la Commune d'Asnières-la-Giraud, celle-ci serait vendue à l'Euro symbolique au propriétaire qui jouxte la parcelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur la Maire à signer tous documents concernant cette transaction.

**Vote à l'unanimité**

### **4° Décision modificatives (panneaux et Soluris)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transvaser des sommes dans les comptes suivants:

2152/401 Installations de voirie	+ 2000.00 €	
2158/392 Autres installation matériel		- 2000.00 €
2183/410 Matériel de bureau	+ 2.00 €	
2158/392 Autres installation		- 2.00 €

**Vote à l'unanimité**

### **5° Convention fourrière**

Comme chaque année, la Commune d'Asnières-la-Giraud passe une convention avec la SPA de Saintes – Refuge du Bois Rulaud.

La SPA de Saintes nous propose la formule suivante : pour le déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière la somme de 0.50 €/habitant soit 540.50 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à Monsieur le Maire de signer tous documents concernant cette affaire.

**Vote à l'unanimité**

### **6° Condition du prêt de la nouvelle vaisselle communale et des tivolis**

Le Conseil Municipal décide de ne pas prêter la vaisselle communale.

Les tivolis seront prêtés uniquement aux Associations de la Commune, un élu sera présent au montage et au démontage de celui-ci.

**Vote à l'unanimité**

### **7° Rétrocession d'une concession de cimetière**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à un achat d'une concession en 1969, la famille n'aura pas besoin dans l'avenir pour des raisons personnelles, la commune pourrait

éventuellement faire acte de rétrocession de cette concession au prix ou elle a été vendue c'est-à-dire 68.58 € (soixante-huit euros et cinquante-huit euros).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et donne pouvoir à Monsieur le Maire concernant cette affaire.

### **Vote à l'unanimité**

#### **8° Commissaire enquêteur**

M. BRISSET rappelle au maire que ce n'est pas bien de vendre ce chemin.

M. le Maire lui explique : Asnières et St Hilaire ont délibéré favorablement maintenant nous passons à l'étape suivante, c'est à dire l'enquête publique avec un commissaire enquêteur. La situation est claire et nous devons accepter la démocratie. (Toute personne pourra rencontrer le commissaire)

Les propriétaires des Frouins sont intéressés par l'achat du Chemin qui traverse la propriété. Ce Chemin appartient à Asnières-la-Giraud et à Saint-Hilaire-de-Villefranche, ces deux communes sont d'accord de vendre mais il faut effectuer une enquête publique et pour cela le Conseil Municipal doit choisir un commissaire enquêteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contacter 3 Commissaires Enquêteurs sur la liste fournie par la Préfecture de la Charente-Maritime, dans le secteur et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

### **Vote à l'unanimité**

#### **Informations :**

- M Le maire présente plusieurs formes d'hôtel à insectes (en image). Un hôtel des insectes pourrait être placée dans l'allée du porche. Ce sujet était notifié sur la feuille de route des élus. C'est une association de St Jean d'Angely (Dont la présidente est native d'Asnières-la-Giraud) qui propose ces types d'hôtel à insectes, qui sont d'ailleurs à des prix corrects.

Le maire demande aux présents de faire le choix.

Choix «Type Triangle» prix: 200€ TTC

**Avis favorable de l'ensemble** des présents sauf un élu avec des raisons qui lui sont personnelles.

Proposition de M MALICHIER, pourquoi pas placer 1 hôtel à insectes dans tous les lotissements ? L'ensemble des élus seraient favorables, à revoir lors des prochaines années. (Prochains budgets)

#### **Avis favorable**

- M le maire donne lecture d'un courrier remis par M BATY gérant du Canard Saintongeais, en demandant de prendre en charge la mise de radiateurs dans une pièce (Qui n'apparaît pas dans le bail comme habitable mais comme « pièce à débarrasser »).

Le maire explique que M. BATY aurait dû demander tout d'abord aux membres du conseil pour réaliser **oui ou non** ces travaux avoisinant 1 200€. M. BATY a déjà payé les travaux au prestataire.

Éventuellement, nous pourrions payer ces travaux si le prestataire (électricien) nous adresse une facture mais nous ne pouvons pas rembourser à M. BATY cette facture. (Vu avec la trésorerie).

Aussi, M BATY demande de placer de l'isolation dans cette pièce. A suivre...

Le maire annonce qu'il va falloir revoir le bail puisque cette pièce n'est plus un entrepôt mais une pièce à vivre. (Assurance et Taxe)

Devant ces demandes,

L'ensemble des élus souhaite qu'un entretien voit le jour avec le gérant pour échanger notamment sur ce sujet et de revoir la situation par rapport à l'absence de canard (Grippe Aviaire)

M. Le maire demande à M BOURDEVERRE d'être présent le jour de la rencontre avec M BATY.

« *Le dialogue tue tout désaccord* »

**Avis favorable**

### Informations de M le maire :

- Le volet roulant en mairie est installé. (Comme prévu au budget d'investissement, pour la sécurité du lieu et moins de chaleur dans le bureau de Mme la secrétaire).

- Les commandes sont réalisées pour isoler la cave du foyer rural pour un montant de 2 484,58€ TTC et pour isolation les 4 appartements communaux destinés à la location (rue de l'église et rue de l'ancien Puits).

La collectivité peut prétendre à une prime de l'état 2 002 € TTC)

Total du projet concernant les logements est de 13 798,62€ TTC pour la collectivité avec la préparation des combles comprises par un autre prestataire (un prestataire de la commune).

Le maire fait savoir si nous voulons continuer à louer ces logements, nous devons appliquer la législation énergétique qui est en train de changer.

- Les travaux de voirie des 2 virages du village de Chez Brenaud sont réalisés.

Le maire fait savoir que :

-Les travaux voirie PATA (Mise de goudron et graviers) sont prévus prochainement.

-Les travaux de voirie sont commandés mais en attente de réalisation

- mise de bordures au « lotissement Tardy »

- réparation route communale à la Laigne en allant vers le Moulin.

- réparation de la route au Petit Logis (Creux)

- La mise en place des toilettes publiques est prévue sur la place du foyer rural au début septembre.

- La mise en place de 7 bâches (DECI) pour fin octobre.

- La commande des panneaux signalétiques... est effectuée (Avec une augmentation sur ce type de produit).

- La peinture routière (cédez passage...) est en cours depuis ce jour.

- La commande pour un candélabre (lumière) au village de chez Cornet (Bus) est réalisée auprès du SDEER et le candélabre (Bus) au village de Véron vient d'être posé.

- La procédure concernant la création du nouveau lotissement des Lilas se poursuit. En septembre, nous devrions délibérer favorablement à l'étude de ce lotissement. Ça avance !!!

- Le haut de la salle du foyer rural sera peint en septembre (Fermeture du foyer pendant 2 semaines).

- Toutes les fenêtres du foyer rural (18) seront changées dans la 1ère quinzaine de septembre.

- La mise en place du nouvel ordinateur en mairie est effectué.

- La mise en place du défibrillateur devant la mairie est réalisée. (ainsi que le nouveau coffret électrique en mairie)

- Le bornage pour acquisition du terrain pour agrandir le cimetière est prévu le 7 octobre prochain.

- Les 2 contrats PEC sont renouvelés pour 6 mois. L'aide de l'état concernant les PEC est de 50 % au lieu 80 %. M CROIZE Patrice (Contrat PEC) peut prétendre à sa retraite le 1<sup>er</sup> décembre, de ce fait, il quittera ses fonctions au 1<sup>er</sup> décembre.

- La convention entre Emmaüs et la commune est bien signée le 20 juillet 2022. Elle a été tout d'abord validée par les membres du bureau lors de l'assemblée générale du 14 juin. Le maire confirme que la recyclerie prendra place (à l'ancienne déchetterie) au plus vite. Du retard certes mais toujours d'actualité. A suivre...

- Suite à l'avis favorable des membres du conseil municipal lors d'une précédente réunion, la convention entre le club foot SAC et la commune a été signée le 21 juillet pour que le club puisse emprunter le stade Asniérois. Bien entendu, le Président du club des vétérans a été associé à cette démarche. De plus, le club participera aux frais occasionnés.

- Suite à l'enlèvement de la boîte aux lettres au village de Véron qui fait des mécontents. Tout d'abord, cette situation a été dite il y a plusieurs mois, c'était prévu depuis quelques mois. Le maire souligne que toute personne peut placer un courrier (à partir) avec une épingle à linge à sa boîte aux lettres, la factrice prendra ce courrier. (Vu avec cette dernière). A savoir, le relevé de cette boîte (à Véron) était de 1,68 courrier par semaine.

M. FOUCHER Christian fait part de son désaccord par rapport au service public qui disparaît dans nos campagnes.

Le maire peut entendre ce discours, et le partage en quelque sorte, mais le maire insiste comme quoi notre Agence Postale est maintenue et sera maintenue dans le bourg. Ce n'était pas le discours de la Poste en 2015, et fait remarquer que l'on voit malheureusement la fermeture de Poste dans d'autres communes. Beaucoup de communes ont seulement un point Poste dans un commerce et c'est bien tout ! Ce n'est pas notre cas, nous pouvons que nous s'en réjouir. Il fait savoir que notre agence Postale est devenue pilote, elle va recevoir un nouvel ordinateur avec nouveau logiciel.

M Le maire fera part à M FOUCHER des excellentes notations de notre Agence Postale concernant l'activité postale

- Le 10 septembre en matinée, il y aura une activité, une cérémonie au château d'eau, autour de l'eau. Une information précise va suivre.

- La fibre est installée à la bibliothèque et à la salle du foyer rural.

- Une réunion de travail sera programmée tous les mardis matin à partir de début septembre jusqu'à la fin des travaux du bourg. M Le maire demande à M BAUDOUIN (adjoint d'être présent) et demande que si un autre membre veut se joindre à eux lors de ces réunions, il est et sera le bienvenu.

- Une réunion avec les commerçants et les techniciens du département (Maître d'œuvre) aura lieu le 25 août à 14h30. Tout commerce a reçu un courrier. M le maire demande aux référents commerçants d'être présents suivant leur disponibilité.

Total du projet plus de 13 798,62€ TTC pour la collectivité.

- L'institut Bergonié (Contre cancer) remercie par courrier la collectivité pour l'aide financière de cette année.

- L'identité de la commune (au porche) commence à être installée par certains membres de l'association du patrimoine et certains élus.

Le maire fait savoir qu'il recherche un tonneau pour représenter le vignoble de notre commune.

- Dates à retenir :

Réunion spécifique lotissement des Lilas : le 5 septembre à 19h en mairie.

Réunion de travail (Toutes les commissions confondues) : le 8 septembre à 20h30 en mairie.

Réunion prochain conseil municipal : le 13 septembre à 20H 30 en mairie.

## **INTERVENTIONS :**

### **M. BAUDOUIN Frédéric :**

- Fait savoir qu'il a préparé le terrain à la Gare pour recevoir une bâche incendie (DECI).

- Fait savoir que prochainement, il va « décaisser » le terrain pour recevoir les nouvelles toilettes publiques sur la place du foyer rural.

- Pense terminer la mise de panneaux sur la commune (Trous avec vville) fin septembre/début octobre suivant la livraison de panneaux.

- Fait savoir que le programme passage lamier pourra commencer (depuis hier vu la législation).

Le maire souligne qu'il faudra commencer au village de la Pisselouve, une ou deux grosses branches gênent le passage des engins agricoles (Comme l'a demandé un habitant de la Pisselouve il y a quelques temps).

### **M. BOURDEVERRE Eric :**

- Annonce qu'il est entrain de solliciter des prestataires pour confectionner le repas des retraités qui aura lieu le 23 octobre.

- Fait savoir que le programme « Asnières propre » arrive très vite, soit le 24 septembre, il va falloir voir l'information sur ce sujet .

- Demande à M le maire, si les élus ont bien répondu concernant un listing des ventes immobilières sur la commune. M le maire souhaite avoir concrètement un listing précis pour répondre aux diverses demandes arrivant à la mairie.

Le maire ajoute que ce listing va être terminé prochainement et sera utile lors des prochaines demandes. « *Il faut avoir de quoi répondre pour essayer d'accueillir des nouveaux foyers* » dit-il !

### **Mme RASSE Sylvie :**

-Fait savoir que des habitants du village de la Tranche sont venus chez elle avec des mécontentements, des revendications concernant le nettoyage du village (En bas du village).

### **M. MALICHER Michel :**

-Demande si les riverains (du bourg) sont invités à la réunion du 25 août prochain.

M le maire répond, seuls les commerçants et artisans du bourg sont invités pour échanger sur leurs éventuelles difficultés, problématiques... (accès aux commerces, approvisionnements...) Le maire fait comprendre que les commerçants seront les plus « touchés » par rapport à ces travaux.

### **M. BRISSET Claude :**

-Rappelle à M le Maire, que des branches sur un chemin (Pisselouve), gênent la circulation des engins agricoles.

Le maire fait savoir qu'il a donné la réponse (ci-dessus). Le passage du lamier est prévu, et fait savoir que « ce bout de chemin » doit être entretenu par la commune de Ste Même, (ou bien par

le propriétaire de la haie) mais le maire demande à M Baudouin de voir et de régler au plus vite cette situation.

-Rappelle à M Le Maire, que des véhicules ne stationnent pas correctement dans la rue des marronniers du village de Véron, donc une gêne pour passer dans cette rue. Monsieur Le maire lui répond que ce sujet a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion, et qu'il a été sur les lieux et a rencontré les riverains. Il est vrai que les riverains n'ont pas beaucoup de possibilités pour stationner leurs véhicules.

**Fin de séance 23h21**